Si la Chambre des communes et le Sénat adoptent ce projet de résolution, le gouvernement du Canada soumettra à la Reine l'adresse conjointe demandant que le Parlement britannique adopte les dispositions contenues dans la résolution et transfère au Canada le pouvoir sur les dispositions contenues dans les lois constitutionnelles britanniques qui nous touchent.

tion de sexe, de couleur ou d'origine. Et ces droits seront inscrits dans la Constitution.

Droits relatifs à l'éducation

La Constitution garantira également à tous les Canadiens le droit de se chercher librement un emploi dans n'importe quelle partie du Canada, d'y acheter une maison et d'y élever leur famille selon leurs propres coutumes et traditions. Et, inséparablement lié à ce droit, on garantira à tous les parents, qu'ils soient francophones ou anglophones, la possibilité de faire éduquer leurs enfants dans leur langue. A Montréal, en 1978, tous et chacun des premiers ministres provinciaux se sont engagés à respecter ce principe en reconnaissant "que tout enfant appartenant à une minorité francophone ou anglophone a droit à l'enseignement dans sa langue, à l'école primaire ou secondaire, dans toutes les provinces, là où le nombre le justifie". Il nous appartient maintenant d'inscrire cet accord des premiers ministres provinciaux dans la Constitution.

Le troisième élément de notre résolution vise à faire inscrire dans la Constitution le principe de la péréquation ou du partage à l'échelle du pays, qui est l'une des raisons d'être fondamentales du Canada.

Le Parlement devra s'assurer, bien entendu, que la résolution satisfait pleinement aux désirs de la population canadienne. Mais le Parlement devra aussi poser un geste sans tarder indûment. La raison en est bien simple: les Canadiens ont promis d'agir.

Au printemps dernier, lorsque le gouvernement de la province du Québec a demandé à sa population si elle voulait quitter le Canada, les Canadiens de partout au pays ont réaffirmé le pacte, le contrat social, qui a rendu possible la Confédération: ils ont confirmé la promesse que tous obtiennent leur juste part du patrimoine du Canada.

Un engagement de tous les Canadiens

L'engagement du gouvernement canadien ne laissait aucun doute possible. Celui des chefs des autres partis nationaux et de chacun des premiers ministres provinciaux était tout aussi clair. Enfin, des milliers de citoyens canadiens ont signé des pétitions; et un grand nombre d'écoles, d'églises et de conseils de ville ont également pris position.

C'était là plus qu'un engagement envers les Québécois, même si le référendum québécois a déclenché le mouvement. C'était un engagement de chaque Canadien envers chaque Canadien de changer pour le mieux ce pays qui est le nôtre.

La population, par l'intermédiaire du Parlement, peut maintenant honorer son engagement. Libérés de notre paralysie du passé, maîtres de notre constitution, pleinement confirmés dans notre indépendance et solidement protégés dans nos droits et libertés, nous pourrons alors nous attaquer vraiment à la réforme et au renouvellement. Notre gouvernement est désireux, même impatient, de reprendre avec les provinces les discussions sur la Constitution, dès que nous nous serons donnés les moyens de faire progresser normalement le dialogue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Dans ce monde complexe et troublé, les Canadiens ne peuvent se permettre plus longtemps d'entretenir, sur des questions qui touchent à la nature même de leur pays, des doutes qui ne peuvent engendrer qu'affrontement, division et désunion. Nous nous devons d'affirmer solennellement notre vouloir-vivre collectif, nous devons endosser, pour nous et nos enfants, la responsabilité de préserver notre pays.

Nous pouvons comme peuple relever ce défi. Et du même coup nous ouvrirons la voie à la génération montante afin qu'elle puisse mieux exprimer et mieux vivre le pacte qui nous lie, la nouvelle entente qui puisse satisfaire à la fois les Canadiens de l'Ouest et ceux du Québec, les citoyens de l'Ontario et ceux des provinces atlantiques, les habitants du Grand Nord et les populations autochtones.

Décès du ministre des Affaires des anciens combattants

Le ministre des Affaires des anciens combattants, M. Dan MacDonald, est décédé le 30 septembre des suites d'une embolie. Il était âgé de 62 ans.

M. MacDonald avait été élu à la Chambre des communes pour la première fois en 1972. Il représentait la circonscription de Cardigan (Île-du-Prince-Édouard).

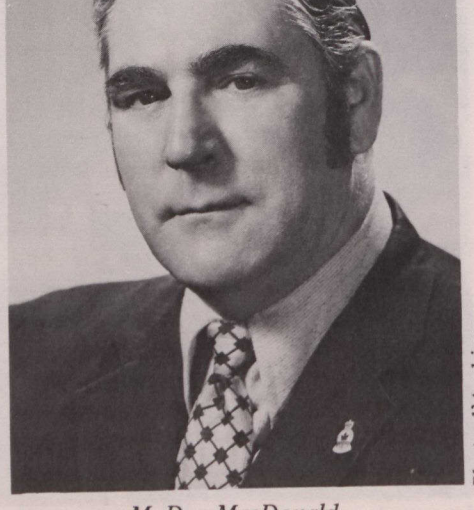

Photo d'Archives

M. Dan MacDonald

Nommé presqu'aussitôt ministre des Affaires des Anciens combattants, il garda ce poste jusqu'à sa défaite lors des élections générales de 1979. Après sa victoire aux élections suivantes (février 1980), il fut réinstallé dans son ancien ministère.

Le Ministre était lui-même un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle il avait perdu une jambe et un bras. Son attachement et son dévouement à la cause des anciens combattants lui avaient valu leur estime.

M. MacDonald a été ministre de l'Île-du-Prince-Édouard avant d'entrer en politique fédérale.

A l'annonce du décès de M. MacDonald, le premier ministre du Canada a déclaré au sujet de ce dernier qu'il avait une passion pour son travail. "Quand il parlait des anciens combattants...il n'en parlait pas seulement avec conviction mais avec émotion. Sa perte se fera lourdement sentir", a ajouté le premier ministre.

Le chef du Parti progressiste conservateur, et chef de l'Opposition aux Communes, M. Joe Clark, a déclaré que M. MacDonald avait fait la preuve de son courage et de son dévouement envers le Canada tant en temps de paix que de guerre.